

LES AMIS DE MEGEVE ET DE DEMI-QUARTIER

Association déclarée selon la loi du 1er Juillet 1901

Et agréée par arrêté préfectoral du 1er Août 1997
pour la protection de l'environnement
de Megève et de Demi-Quartier

BP 133 - 74120 MEGEVE

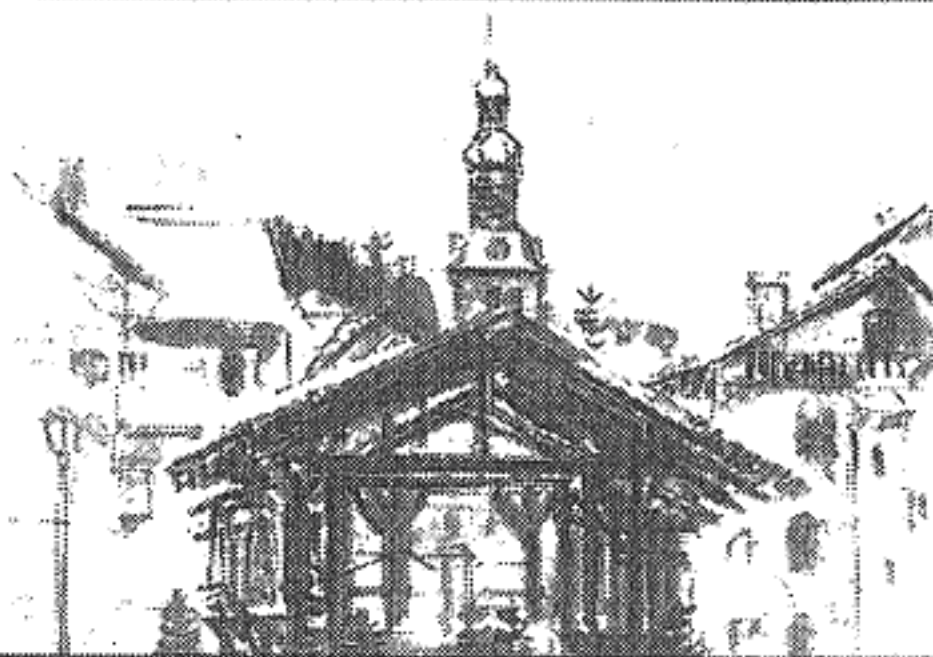


Illustration J.P. Remon / O.T. Megève

Lettre d'information n° 21 - Août 2003

Cher Sociétaire,

Des obligations professionnelles dévorantes ont eu raison de mon engagement à la Présidence de notre Association. J'ai, en effet, fait part au Conseil d'Administration de mon souhait d'être déchargé de mes fonctions de Président dès que mon successeur aurait été trouvé.

Depuis le décès brutal d'Alain Pinenu, fondateur de l'Association, fin août 2001, l'action de l'Association a été poursuivie. Des résultats tangibles ont été acquis : déblocage de la réfection de la toiture de la chapelle du Maz, maintenant réalisée, règlement de la question de l'aménagement de la Cry, réinstallation de la fontaine de la place de la Résistance, à l'entrée de la zone piétonne.

Plus généralement, notre mission de vigilance s'est poursuivie, ce qui n'a pas empêché de renouer des relations cordiales, mais attentives, avec la Municipalité de Megève. Ainsi, le contentieux touchant les prairies du Maz se poursuit et d'autres menaces se font jour sur notre environnement à Megève et à Demi-Quartier, tandis que se profile l'ouverture prochaine de la révision du Plan d'Occupation des Sols et l'élaboration du nouveau PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Plus que jamais, la mission de notre Association est d'actualité. Soyez assuré que cette mission est effectivement remplie.

Mais notre Association a besoin de plus que cela. Une meilleure et plus fréquente information des sociétaires est nécessaire à une vie associative active ; elle est la condition même de la force et de l'influence de notre Association. Elle doit aussi s'appuyer sur un Conseil d'Administration complété et renouvelé. Bref, nous avons besoin de vous pour progresser.

Ceci passe d'abord par vos adhésions, matérialisées par vos cotisations. L'appel de cotisation 2003 ci-joint vous permettra de vous en acquitter. Faites-le immédiatement, cela nous évitera des relances ou la perte, par négligence, d'un adhérent.

Nous tiendrons notre Assemblée Générale Annuelle à Megève le 13 août prochain. Vous trouverez ci-jointe la convocation à cette Assemblée. Venez-y nombreux et, si cela vous est impossible, adressez-nous, avec votre cotisation 2003, votre pouvoir.

A bientôt.

Patrick Werner

VIE DE L'ASSOCIATION

- Assemblée Générale le 13 août à 17h45 à Megève, à l'auditorium de la Médiathèque (Palais des Sports). L'Assemblée Générale sera suivie d'une intervention de M. Marc BECHET, Directeur de l'Office du Tourisme de Megève.

- Conseil d'Administration de l'Association le 12 août 2003.

- L'Association a tenu un Conseil d'Administration le 11 mars 2003.

A l'ordre du jour figuraient notamment :

- * la signature du protocole avec la Société Française des Hôtels de Montagne (SFHM) sur l'opération de la Cry, et le désistement de l'Association de l'action intentée devant le Tribunal administratif de Grenoble le 26 mai 2001 ;
- * le projet du pont de désenclavement du Quartier des Mouilles ;
- * et divers sujets dont d'éventuelles constructions sur le site du Calvaire.

INFORMATIONS

● Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Cry

La lettre d'information n° 20 d'août 2002 faisait le point sur cette affaire, qui a également été largement évoquée lors de l'Assemblée Générale du 17 août 2002. Rappelons que la position de l'Association avait été fixée dès août 2001 : l'Association ne se désisterait pas de son recours en annulation de la ZAC sans avoir obtenu, au préalable, les garanties réelles de réalisation de plusieurs équipements devant faciliter l'accès et la circulation au Mont d'Arbois :

- * extension du parking de la Princesse ;
- * rénovation de la remontée mécanique de la Princesse ;
- * réalisation d'un parking souterrain au Thélevey.

A ces conditions s'est ajoutée la nécessité, pour la SFHM, de trouver un accord avec les agriculteurs et avec les riverains de la future opération.

L'ensemble de ces conditions s'est trouvé réuni à la fin de l'année 2002. En conséquence, et comme il était convenu, l'Association s'est désistée de son recours en annulation, considérant le bilan global de l'opération comme positif.

D'ores et déjà, les équipements de la Princesse ont été réalisés et ont fonctionné cet hiver, conduisant nombre de skieurs à emprunter ces équipements plutôt que de monter au Mont d'Arbois. S'agissant du parking du Mont d'Arbois, la SFHM s'est engagée, garantie de la holding Benjamin et Edmond de Rothschild à l'appui, à financer à hauteur de 2,28 millions d'euros un parking de 280 places. Nous veillerons à la réalisation de ce parking, qui ne saurait toutefois intervenir immédiatement, sa réalisation nécessitant un réaménagement de la zone du départ du Mont d'Arbois.

Ajoutons enfin que le Baron Benjamin de Rothschild a adressé au Président de l'Association une lettre indiquant, à propos de la Cry qu'il se veut le continuateur de l'état d'esprit de son père, initiateur du projet de la Cry "dans le respect de la beauté des lieux et de la tranquillité de chacun".

Cette lettre est, à la fois, une reconnaissance de l'Association et de son action, et un engagement sur la qualité de l'opération.

● Projet de désenclavement du Quartier des Mouilles

Nous avons été alertés par plusieurs personnes sur un projet de la Municipalité visant à désenclaver le Quartier des Mouilles par la construction d'un pont sur le Creux Saint Jean, débouchant au départ du chemin du Calvaire.

Questionnée par nos soins, la Municipalité a confirmé que des études avaient été faites, mais qu'aucune décision n'avait été prise sur ce point. Il s'agit en fait d'un projet de plus large envergure, nécessitant de revoir le plan de circulation du Quartier Saint-Michel/rue des Tremplins, sur lequel déboucheraient les véhicules avant de rejoindre la route du Mont d'Arbois.

Plusieurs pétitions ont circulé, notamment chez les habitants des Mouilles, pour s'opposer au projet.

Lors de sa réunion du Conseil d'Administration du 11 mars 2003, l'Association a décidé de faire le point sur les véritables intentions de la Commune et de suggérer que soit réétudiée une solution déjà évoquée par le passé de réalisation d'un tunnel de désenclavement de courte longueur (quelques dizaines de mètres) passant sous l'escalier du Calvaire et débouchant sur la bretelle d'entrée "abonnée" du parking des Alloz.

Cette position, clairement défavorable au projet de pont sur le Creux Saint-Jean, est justifiée par :

- * l'atteinte au site que constituerait le pont ;
- * le caractère inopportun d'un débouché de véhicules au départ du Chemin du Calvaire ;
- * les difficultés de circulation constituées par un débouché de véhicules venant de la rue des Templins sur la route Edmond de Rothschild (route du Mont d'Arbois) ;
- * la nécessité de préserver la piste de ski descendant du Thélevey vers le village de Megève ;
- * le coût certainement élevé de l'opération.

Les plus récents contacts avec la Municipalité indiquent que le projet serait suspendu, notamment du fait de son coût (plusieurs millions d'euros). En attendant une éventuelle solution, le développement des Mouilles serait limité, sinon même bloqué.

C'est un dossier sur lequel nous devons rester vigilants.

● Ferme du Coin

Après plusieurs rebondissements, la Commune a délivré un permis de construire à M. Joseph SOCQUET pour la construction de la Ferme du Coin, sur laquelle l'attention de notre Association avait été attirée par l'un de nos sociétaires, riverain de l'opération.

Interrogée par nos soins, la Municipalité considère que l'ensemble des règlements en vigueur sont respectés par le projet, notamment la distance minimale de 50 mètres par rapport aux habitations existantes. En outre, le bénéficiaire du permis de construire a réduit son projet de 80/100 têtes de bétail à 40 et a donné des garanties de qualité architecturale.

Le Conseil d'Administration a estimé que, s'agissant de nuisances éventuelles touchant des particuliers, il revenait à ces derniers de faire les actions qu'ils estimaient utiles, tout en restant vigilant sur cette affaire. Le Maire de Megève nous a informé du fait que l'Association de Défense du Patrimoine de Megève avait attaqué le permis de construire du fait des nuisances de tous ordres qu'une telle exploitation occasionnerait.

● Constructions sur le site du Calvaire

Depuis 1977, une zone entourant le départ du chemin du Calvaire (de la bordure du chalet "Le Cairn" jusqu'au terrain des coteaux d'Arbois) est constructible. Afin de construire sur ces terrains, qui autoriseraient une surface construite de l'ordre de 700 m², le propriétaire a sollicité de la Commune un changement de tracé du chemin du Calvaire à son tout début. Le tracé actuel coupe, en effet, le terrain en deux parties.

De manière surprenante, le Conseil Municipal a autorisé récemment le changement de tracé afin de contourner les terrains en cause.

Plusieurs sociétaires nous ont fait part de leur surprise de découvrir que le site du Calvaire, qu'ils pensaient protégé, était constructible, du moins dans sa partie basse, et leur indignation qu'un tel projet puisse être envisagé dans un tel lieu, auquel tous les mégevans, de souche comme de cœur, sont très attachés.

Nous avons, en conséquence, fortement attiré l'attention du Maire de Megève sur ces projets, s'ils devaient voir le jour. Nous en reparlerons lors de notre réunion du Conseil d'Administration du 12 août prochain et, le cas échéant, en Assemblée Générale le 13 août, à la lumière des éventuels nouveaux développements de cette affaire.

Aux dernières nouvelles, l'enquête publique aurait été ouverte sur le détournement du chemin du Calvaire. Il est essentiel que tous ceux qui sont attachés au site tel qu'il est, fassent valoir leurs observations rapidement en Mairie.

● Révision du POS - élaboration du PLU

De mois en mois, l'ouverture de la révision du POS et l'élaboration du PLU est reportée par la Municipalité. Il est clair qu'il s'agit d'une procédure essentielle pour l'avenir de Megève et sa qualité de vie, à laquelle nous avons, bien entendu, demandé à être étroitement associés. Rappelons que le Conseil d'Administration de l'Association a désigné en son sein une Commission d'Urbanisme, composée de MM. Bernard POUJADE et Patrick WERNER.

Le Maire de Megève nous a indiqué que des groupes de travail techniques réunissant la Municipalité et les services techniques de l'Etat étaient chargés de monter des dossiers sur des sujets tels que l'habitat, les transports, les projets routiers, etc... Ce n'est qu'à l'issue de ces travaux que la révision des documents d'urbanisme serait ouverte.

La loi SRU prévoit une concertation avec les associations représentatives (dont, bien entendu, les Amis de Megève), ainsi que des réunions ouvertes au public au fur et à mesure de l'avancement du PLU.

Ce seront autant d'occasions pour faire entendre nos voix sur l'avenir de Megève, la préservation du site et de sa qualité de vie.

● Aménagement de la Place de la Résistance

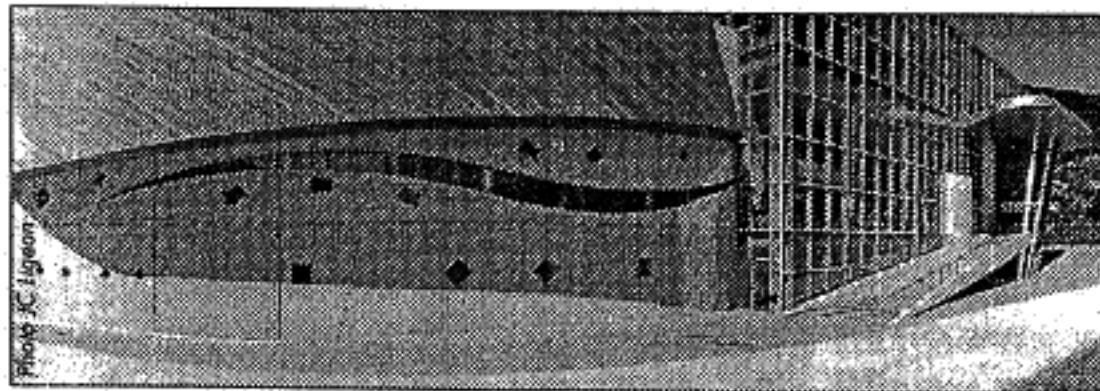
Notre Assemblée Générale d'août 2002 avait été l'occasion d'un échange avec l'adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, sur l'aménagement de la Place de la Résistance, au cours duquel nous avons fait part de nos vives inquiétudes devant l'escalier monumental alors en cours de construction. J'ai réitéré cette position à plusieurs reprises à M. le Maire de Megève, tout en soulignant que nous n'avions pas été consultés sur ce projet.

Aujourd'hui terminée, cette réalisation confirme nos craintes : son style n'a rien de mégevan, sa masse est incongrue et occupe l'espace d'une manière qui affecte gravement non seulement la place elle-même, mais aussi tout l'environnement. C'est évidemment plus que regrettable et sans doute un jour disparaîtra-t-il pour redonner à ce lieu son caractère passé.

Néanmoins, tout n'est pas négatif dans cette opération ; ainsi les arcades réalisées devant les commerces situées sous la patinoire sont-elles utiles et bien réalisées.

Conformément à notre demande, la fontaine ronde de la place a été réinstallée avant l'été au pied de l'escalier, restituant un peu du cachet d'antan et nous redonnant un "point de repère" bien connu.

● Divers



- Ouverture de la médiathèque : sa fréquentation est, dit-on, satisfaisante. Nous y tiendrons notre Assemblée Générale annuelle ;

- fermeture progressive des commerces tenus par des mégevan : on constate une disparition progressive de ces commerces au profit notamment de magasins de vêtements appartenant à de grandes chaînes. Le Président a attiré l'attention du Maire sur ce mouvement qui, petit à petit, "banalise" Megève et se traduit par des fermetures de commerces hors des saisons touristiques.

Apparemment, ce mouvement est difficile à contrecarrer. Des intérêts importants sont en jeu compte tenu de la valeur des choses à Megève... ;

- la réalisation des trottoirs, depuis l'hôtel du Manège jusqu'à la rue des Cristaux dans la montée de Rochebrune, est en cours.

Patrick WERNER